Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260305-2026_309-DE

Commune de
BREHAND

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLENEE-JUGON
Commune de BREHAND

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 Mars 2026

Nombre de membres en exercice : **19**
L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 Février 2026 s'est réuni en séance ordinaire, salle François Cherdel, sous la présidence de Monsieur Yannick Le Guern, premier adjoint.

Présents : 16

Yannick Le Guern	Paulette Beurel	Marcel Le Moine	Laetitia Hermon
Anne Rault	Marie-Annick Benoit	Jean-Pierre Thébault	Gilles Turbin
Véronique Guego	Mickaël Le Devehat	Olivier Gestin	Isabelle Glâtre
Anthony Rouaud	Elisabeth Le Ray	Rozenn Michelet	Christine Piedvache

Absents et procuration : 03

Didier Esnault	Pouvoir à	Laetitia Hermon
Yann Le Goff	Pouvoir à	Jean-Pierre Thébault
Yves Ruffet	Pouvoir à	Yannick LE GUERN

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Anthony Rouaud est désigné pour remplir cette fonction.

2026-309 : Budget Primitif 2026 : Commune

Vu les dispositions du CGCT,
Monsieur le Maire,
Mme Anne RAULT, conseillère déléguée aux finances, présente le bilan des écritures pour l'année 2025,
Considérant les réunions de commissions des finances des 15 et 21 Janvier 2026, du 11 Février 2026, de la lecture de travail en conseil Municipal du 26 février 2026,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide** de voter le budget 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 969 943.84 €
- Section d'investissement : 3 534 411.23 €

Le programme d'investissement pour 2025 s'articule comme suit :
- Presbytère
- Extension maison de santé
- Réserve foncière
- Programme voirie
- Travaux et équipements bâtiments existants (école, salle de sport, salle des fêtes, église...)
- Logement social

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE le Budget primitif 2026 tel que présenté,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.
Fait et délibéré en mairie les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Yannick Le Guern
Premier Adjoint

MAIRIE DE BREHAND Côtes d'Armor